

Département des YVELINES
 Arrondissement de RAMBOUILLET
 Canton d'AUBERGENVILLE
 MAIRIE DE MERE

**DELIBERATION DU
 CONSEIL MUNICIPAL du 11 février 2019**

Date de convocation
 04/02/2019

**L'an deux mil dix neuf
 Le 11 février à 19 heures**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de

Date d'affichage
 05/02/2019

Monsieur Michel RECOUSSINES, Maire,

Etaient présents :

Mrs Simon COULOMBEL, Alain MOLLE, Mmes Sylviane DUQUENOY (jusqu'à 20h15), Dominique CHESNEAU, Corinne JUMEL-TROUFLEAU, Mrs Serge BISSONNET, Michel MERCIER, Patrick MARIE, Mmes Isabelle JEANSELME, Isabelle BONNUIT (arrivé à 19h15), Françoise DOUCET, Mrs Alain DAMIENS, Alain COLOMBI (arrivé à 19h20), Mmes Monique BOURG, Sandrine PAPON,

Absent représenté

Mme Françoise BUSTARRET représentée par Monsieur Michel RECOUSSINES

Mr Guillaume CORNILLEAU représenté par Mme Sandrine PAPON,

Absent non représenté : Mr Philippe CLEMENCE

Mme Monique BOURG a été élue secrétaire de séance

Nombre de Conseillers

En exercice : 19
 Votants : 18
 Présents : 16

ADHESION AU LABEL NATIONAL « TERRE SAINE, COMMUNES SANS PESTICIDES »

VU la création du réseau national et du label « Terre Saine, communes sans pesticides »,

CONSIDERANT que la commune peut prétendre à ce label

Le contexte et les objectifs de l'adhésion au label national « Terre Saine, Communes sans pesticides » animé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE):

L'objectif de ce label national est de :

Valoriser les élus et les services techniques des collectivités territoriales qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires ;

Handwritten signatures and initials in blue ink, including: IP, AC, EB, PC, PY, AD, and others.

MAIRIE de MÉRÉ



Département des YVELINES
Arrondissement de RAMBOUILLET
Canton de MONTFORT – L'AMAURY

ATTESTATION

Je soussigné, Monsieur Michel RECOUSSINES, Maire, à la Mairie de MERE (78490) Square Raoul Breton,

DECLARE que la mairie de Méré n'utilise plus de produits phytosanitaires depuis au moins un an et s'engage à rester en zéro pesticide.

DECLARE porter, au nom de la commune de Méré, candidature pour l'obtention du label nationale « Terre Saine, communes sans pesticides ».

DECLARE, pour ce faire, que la commune de Méré a répondu au formulaire d'inscription hébergé sur le site www.ecophytozna-pro.fr.

Fait et valoir pour servir ce que de droit.

A MERE,
Le 12 février 2019

Monsieur Michel RECOUSSINES



[Handwritten signatures and initials in blue ink, including 'EB', 'AP', 'PC', 'AP', 'P1', 'SB', 'L', 'R']

Square Raoul Breton 78490 MÉRÉ

Département des YVELINES
 Arrondissement de RAMBOUILLET
 Canton d'AUBERGENVILLE
 MAIRIE DE MERE

**DELIBERATION DU
 CONSEIL MUNICIPAL du 11 février 2019**

Date de convocation
 04/02/2019

**L'an deux mil dix neuf
 Le 11 février à 19 heures**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de

Date d'affichage
 05/02/2019

Monsieur Michel RECOUSSINES, Maire,

Etaient présents :

Mrs Simon COULOMBEL, Alain MOLLE, Mmes Sylviane DUQUENOY (jusqu'à 20h15), Dominique CHESNEAU, Corinne JUMEL-TROUFLEAU, Mrs Serge BISSONNET, Michel MERCIER, Patrick MARIE, Mmes Isabelle JEANSELME, Isabelle BONNUIT (arrivé à 19h15), Françoise DOUCET, Mrs Alain DAMIENS, Alain COLOMBI (arrivé à 19h20), Mmes Monique BOURG, Sandrine PAPON,

Absent représenté

Mme Françoise BUSTARRET représentée par Monsieur Michel RECOUSSINES

Mr Guillaume CORNILLEAU représenté par Mme Sandrine PAPON,

Absent non représenté : Mr Philippe CLEMENCE

Mme Monique BOURG a été élue secrétaire de séance

Nombre de Conseillers

En exercice : 19
 Votants : 18
 Présents : 16

REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

SUBVENTION AU TITRE DE LA SECURITE ROUTIERE AUX ABORDS DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES OU CEUX FREQUENTES PAR DES JEUNES

VU la demande formulée par le Département – Direction des Mobilités en date du 18 janvier 2019,

CONSIDERANT qu'il convient de sécuriser les abords des établissements scolaires ou de ceux fréquentés par des jeunes,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de solliciter du Conseil Départemental, pour l'année 2019, une subvention pour l'aménagement d'aires d'arrêt de transports en commun ou pour des travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires ou ceux fréquentés par des jeunes,

Handwritten signatures and initials in blue ink, including IP, EB, AD, IB, and others.

PROPOSE aux abords de l'Ecole François Quesnay :

- La mise en place d'un éclairage spécifique au droit des deux passages piétons 2 870.00 €
- Le marquage horizontal aux abords de l'école 1 591.25 €
- Au droit des passages piétons, la mise en place de potelet spécial « malvoyants » et bandes podotactiles 9 142.00 €

COUT H.T. des travaux 13 603.25 €

S'ENGAGE à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux sus visés figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme.

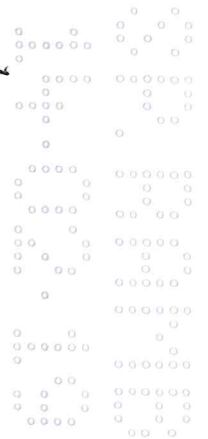
S'ENGAGE à financer la part des travaux restant à la charge de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le Maire
Michel RECOUSSINES



[Handwritten signature of Michel RECOUSSINES]



[Handwritten signature]

[Multiple handwritten signatures in blue ink, including names like 'L'chenwa', 'Bouff', 'Bustavet', and others.]

Département des YVELINES
Arrondissement de RAMBOUILLET
Canton d'AUBERGENVILLE
MAIRIE DE MERE

DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL du 11 février 2019

Date de convocation
 04/02/2019

L'an deux mil dix neuf
Le 11 février à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de

Date d'affichage
 05/02/2019

Monsieur Michel RECOUSSINES, Maire,

Etaient présents :

Mrs Simon COULOMBEL, Alain MOLLE, Mmes Sylviane DUQUENOY (jusqu'à 20h15), Dominique CHESNEAU, Corinne JUMEL-TROUFLEAU, Mrs Serge BISSONNET, Michel MERCIER, Patrick MARIE, Mmes Isabelle JEANSELME, Isabelle BONNUIT (arrivé à 19h15), Françoise DOUCET, Mrs Alain DAMIENS, Alain COLOMBI (arrivé à 19h20), Mmes Monique BOURG, Sandrine PAPON,

Absent représenté

Mme Françoise BUSTARRET représentée par Monsieur Michel RECOUSSINES
 Mr Guillaume CORNILLEAU représenté par Mme Sandrine PAPON,

Absent non représenté : Mr Philippe CLEMENCE

Mme Monique BOURG a été élue secrétaire de séance

Nombre de Conseillers

En exercice : 19
 Votants : 18
 Présents : 16

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS
MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16,

VU la délibération du Conseil Communautaire 17-003 en date du 8 février 2017, approuvant l'ouverture d'un fonds de concours à destination des communes,

CONSIDERANT que la commune de Méré souhaite installer un système de vidéo-protection sur le territoire de la commune, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à Cœur d'Yvelines,

Handwritten signatures and initials in blue ink, including: IP, SD, PB, AL, PH, and others.

20 190 002

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention du fonds de concours,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ADOpte le projet de travaux pour la mise en place d'un système de vidéo protection pour un montant de 102 190 euros HT soit un montant de 122 628 euros TTC

DECIDE de demander un fonds de concours à Cœur d'Yvelines en vue de participer au financement de la mise en place de ce système de vidéo-protection, à hauteur de 20 438 €.

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

| | |
|--------------------------------------|----------|
| - Fonds de concours - CCCY | 20 438 € |
| - DETR | 30 657 € |
| - Région | 30 657 € |
| - Solde, fonds propres de la commune | 20 438 € |

TOTAL **102 190 €**

AUTORISE le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

PRECISE que la recette sera inscrite à l'article 13251

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le Maire
Michel RECOUSSINES



[Handwritten signatures in blue and black ink, including names like 'Bustanet', 'Bouquet', and others.]